AR Prefecture

005-240500439-20210621-2021MP40-DE Reçu le 21/06/2021 Publié le 21/06/2021



BP 28 1, rue Aspirant Jan 05105 BRIANÇON cedex Tél. 04 92 21 35 97 accueil@ccbrianconnais.fr www.ccbrianconnais.fr

DECISION DU PRESIDENT

DP 2021 MP 40

Objet: Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave (05320)

Contexte:

Par notification du 6 octobre 2016, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux de construction d'un bâtiment abritant le futur Centre d'Incendie et de Secours de La Grave (Hautes-Alpes).

Suite à une demande de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave a dû être modifié par rapport au projet initial. Cette prescription a engendré des surcoûts, modifiant ainsi le montant de l'avant-projet détaillé (APD).

Ceci exposé:

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10;

VU le Code de la commande publique et, notamment ses articles R.2194-3 concernant les modifications apportées en cours d'exécution justifiées par des prestations supplémentaires ;

VU la délibération n°2020-41 du 30 mars 2021 validant le nouveau montant de l'enveloppe financière de l'avant-projet sommaire du projet ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président, pour toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre pour les marchés de fourniture et de services dans la limite d'un montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par les prescriptions de l'ABF et, qu'un avenant en modification des prestations doit être pris afin d'intégrer lesdits travaux, **Considérant** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de la CCB réunie le 23 mars 2021;

DECIDE

ARTICLE 1:

de signer l'avenant n°2 ci-annexé au marché de prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de La Grave attribué au groupement PRO.BA.TP ARCHITECTURE/SOLEA/MILLET/CET/NOEL)

ARTICLE 2:

de dire que des prestations supplémentaires sont rendues nécessaires pour intégrer les travaux liés aux prescriptions de l'ABF, entraînant une plus-value de la rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 59 699,00 € HT soit 71 638,80 € TTC ;

ARTICLE 3

d'imputer ces dépenses au Budget Général 2021 et suivant de la Communauté de Communes du Briançonnais.

AR Prefecture

005-240500439-20210621-2021MP40-DE Reçu le 21/06/2021 Publié le 21/06/2021

ARTICLE 4:

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

2 1 JUIN 2021

Le Président,

Arnaud MURGIA

Décision transmis en Préfecture le :

2 1 JUIN 2021

Date d'affichage:

2 1 JUIN 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication